16.06.2014 – 10:00 Uhr

Les assurés de la CPT se voient rembourser 12 millions de francs

Berne (ots) -

Les clientes et clients de la CPT peuvent une nouvelle fois se réjouir: ils se voient rembourser une partie de la prime d'assurance complémentaire. Organisée sur une base coopérative, la CPT redistribue déjà pour la deuxième fois de l'argent du fonds d'excédents à ses assurés au bénéfice d'une assurance des frais d'hospitalisation. Ce sont 12 millions de francs au total.

Caisse-maladie organisée sur une base coopérative, la CPT a déjà décidé en 2012 de constituer un fonds d'excédents en faveur de ses assurés. En 2013, les assurés de la CPT au bénéfice d'une assurance des frais d'hospitalisation ont profité pour la première fois d'un remboursement considérable. Le fonds d'excédents s'étant révélé comme solution équitable, la CPT se réjouit de pouvoir restituer cette année 12 millions de francs à ses clientes et clients.

Remboursement et baisse des primes

«Les excédents appartiennent à nos clientes et clients», relève le CEO Reto Egloff. Ces prochains jours, tous les ayants droit avec une assurance des frais d'hospitalisation seront avisés personnellement. De plus, tous les assurés au bénéfice d'une couverture complémentaire en division commune paient moins de primes. Pour l'année 2014, la CPT avait baissé de 40 % les primes de l'assurance des frais d'hospitalisation en division commune.

La CPT en bref

Le groupe CPT fait partie des dix plus grands assureurs-maladie suisses. Sous les marques «CPT», «Agilia» et «Publisana», il propose l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) ainsi que des assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Le volume des primes s'élève à quelque 1,5 milliard de francs. La CPT assure plus de 435'000 personnes privées ainsi que de grandes institutions et associations. Avec la plate-forme «santé» VitaClic et plus de 221'000 assurés online, la CPT est le numéro 1 des caisses-maladie online suisses. Plus de la moitié des assurés liquident leurs affaires d'assurance en ligne et sans papier. La CPT emploie quelque 450 collaboratrices et collaborateurs à Berne et dans les succursales dans toute la Suisse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à:

Carmen Iseli, porte-parole
Tél. 058 310 92 14, kommunikation@kpt.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003789/100757640 abgerufen werden.